

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8237

Auteur(s) : Baudouin, Gournay-sur-Marne, Notre-Dame de Gournay, dépendance Saint-Martin-des-Champs (prieur)

Bénéficiaire(s) : Soligny-la-Trappe, Notre-Dame de La Trappe (abbaye)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1223

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Le prieur et le chapitre de Saint-Martin-des-Champs approuvent la vente de cinq mille harengs à recevoir chaque année, faite par le prieuré de Notre-Dame de Gournay à l'abbaye de la Trappe.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Charencey Hyacinthe (Comte de), *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Alençon, Renaut de Broise (Société historique et archéologique de l'Orne), 1889, R. « De harengis et quittanciis », n° IV, p. 444.

Texte établi d'après a

Universis presentem cartam inspecturis, Balduinus, prior, et conventus Sancti Martini de Campis, salutem eternam in Domino. Noverit universitas vestra quod nos venditionem quam fecerunt prior et conventus de Gorgnaio abbati et monachis de Trappa de quinque milibus harengorum que habebant de dono Galeranni, comitis de Mellento, apud Pontem Audomari singulis annis percipiendis, laudavimus et concessimus et presenti carta et sigillorum nostrorum appensione dignum duximus confirmare. Actum anno Domini M° CC° vicesimo tertio.